

013 SGC DE CHATEAUREANARD DEL180_2022-DE

Reçu le 28/10/2022
AV DE L'ATRE DE TASSIGNY

BP 50

13838 CHATEAUREANARD CEDEX

Tél : 04-90-94-13-50

Courriel : t013205@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **24000 - CC VALLEE DES BAUX - ALPILLES**

Numéro de la liste **4934590131**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A CHATEAUREANARD CEDEX , le 16 sept. 2022

Le Comptable Public

PASCALE MAZZOCCHI

Vanessa GELY
Contrôleur
des Finances Publiques

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 868,91 €	
6542	0,00 €	
Total	1 868,91 €	

A

Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

AR Prefecture

013-241300375-20221027-DEL180_2022-DE
Reçu le 28/10/2022

AR Prefecture

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter. OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2020	T-369	CHABEAU Cecile	25,52	RAR inférieur seuil poursuite			13-241300375-20221027-DEL180_2022-DE Reçu le 28/10/2022
2019	-426428093	CHABEAU Cecile (Total pour le débiteur) COMMUNE ST ETIENNE DU	25,52 €	0,16 RAR inférieur seuil poursuite			
2017	R-46-303	COMMUNE ST ETIENNE DU (Total pour le débiteur) DUMAS Thierry	0,16 €	0,03 RAR inférieur seuil poursuite			
2019	T-286	DUMAS Thierry (Total pour le débiteur) FRANCE PREVOYANCE	0,03 €	5,36 RAR inférieur seuil poursuite			
2017	R-46-129	FRANCE PREVOYANCE (Total pour le débiteur) GERVAIS Ginette	5,36 €	0,16 RAR inférieur seuil poursuite			
2017	R-46-212	GERVAIS Ginette (Total pour le débiteur) HOERR Dieter	0,16 €	969,41 Poursuite sans effet			
2020	T-641	HOERR Dieter (Total pour le débiteur) MARTINOT Claude	969,41 €	0,04 RAR inférieur seuil poursuite			
2020	T-391	MARTINOT Claude (Total pour le débiteur) POULEAU Claude	0,04 €	868,23 Poursuite sans effet			
		POULEAU Claude (Total pour le débiteur)	868,23 €				
		Grand Somme	1 868,91 €				

AR Prefecture

013-241300375-20221027-DEL180_2022-DE
Reçu le 28/10/2022